



**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
2 OCTOBRE 2007**

**PRÉSENTATION DU
PROJET DE BUDGET 2008**

Introduction

Nouvellement en charge du dicastère des finances, j'ai l'avantage de vous présenter ce soir, au nom du Conseil administratif, le budget communal 2008 afin de le renvoyer dans les diverses commissions pour analyse et prises de positions.

Une nouvelle législature commence et un grand nombre d'entre vous vont étudier pour la première fois le budget communal.

Afin de vous permettre d'appréhender l'étude de ce budget de la manière la plus pragmatique possible, il me semble important de vous donner quelques considérations générales qui vous permettront, je l'espère, de mieux comprendre les éléments déterminants pris en considération par le Conseil administratif et l'administration communale pour la préparation de celui-ci.

Il est important de rappeler, que le rôle du Conseil administratif est de présenter un budget équilibré et que celui-ci doit intégrer dans sa conception et en premier lieu, les charges ou obligations légales, en second lieu, les prestations attendues par la population qui sont dans une certaine mesure entrées dans les us et coutumes de notre commune et pour terminer, les conséquences économiques qui découlent directement des délibérations votées par votre Conseil.

Toutes les prestations doivent bien entendu être évaluées par le Conseil administratif et les responsables de services *aux conditions les plus avantageuses possibles*. C'est donc dans ce cadre que le Conseil administratif et l'administration ont travaillé pour l'élaboration de ce budget.

Afin de préciser, surtout pour les nouveaux conseillers municipaux, les trois groupes de prestations susmentionnées, on peut qualifier ces groupes de la manière suivante :

1. **Les charges ou obligations légales**, sur lesquelles le Conseil Administratif et le Conseil municipal n'ont pas d'influence notable puisque la loi nous oblige à satisfaire celles-ci. Dans ce groupe on trouve par exemple :
 - *La charge du personnel communal y compris les ajustements salariaux statutaires.*
 - *Les amortissements découlant des délibérations votées.*

- *Le coût des intérêts de la dette lorsqu'il y en a une.*
- *Le ramassage des ordures*
- *La mise à disposition du mobilier et matériel scolaire*
- *La tenue du registre d'Etat Civil, etc....*

2. Dans le deuxième groupe, on trouve comme évoqué ci-dessus, les charges entrées dans les us et coutumes depuis longtemps et pour lesquelles il y a une grosse attente de la population.

On trouve par exemple dans ce deuxième groupe les prestations suivantes:

- *l'entretien des bâtiments communaux et des routes*
- *l'embellissement floral de la commune,*
- *l'organisation et la tenue des cimetières,*
- *la mise à disposition et l'entretien des infrastructures sportives et culturelles.*
- *l'attribution des subventions aux sociétés communales,*
- *les actions en faveur de l'économie d'énergie et du développement durable. Etc..*

Pour ce groupe de charges, le Conseil municipal a un rôle déterminant puisque c'est lui qui par ses votes détermine la mise en place de toutes celles-ci.

De ce fait, il y a lieu de bien analyser les conséquences des changements et adjonctions qu'il souhaite y apporter et d'en évaluer le coût et la portée en rapport aux attentes de la population.

Enfin, dans le troisième groupe, on trouve toutes **les conséquences qui découlent directement des votes des délibérations**.

Il faut se rappeler que chaque délibération votée a une incidence directe avec *les charges ou obligations légales*, puisque à chaque réalisation terminée ou à chaque équipement mis à disposition de la commune, chacune d'elle entraîne des coûts de fonctionnement supplémentaires (amortissements, intérêts sur emprunts, frais d'entretien et de personnel ...).

Ces considérations générales étant faites, on peut passer maintenant à la présentation du budget 2008.

Comme d'habitude, les prévisions qui nous sont parvenues du département des finances sont arrivées très tardivement et ont soulevé au niveau de la valeur du centime additionnel quelques interrogations pour lesquelles nous n'avons à ce jour pas encore toutes les réponses.

C'est donc, comme il est d'usage dans ce cas, que les revenus ont été déterminés sur la base des comptes réels 2006 adoptés par votre Conseil.

En ce qui concerne les charges et comme déjà annoncé lors du budget 2007, le transfert de charges du canton aux communes se poursuit. Aux 30 mio reportés sur les communes en 2006 et 2007, sont venus s'ajouter de 2008 à 2009, 36.3 mio supplémentaires. Pour notre commune cette nouvelle augmentation substantielle, représente un montant de charges supplémentaire, intégré à ce budget, de CHF 1,3 millions qui s'ajoutent bien évidemment aux 2 millions déjà pris en considération en 2007.

Nous ne savons toujours pas quelles seront les prochaines décisions sur les reports de charges du Canton aux communes pour les prochaines années, mais il semble que ce transfert de charges ne devrait pas s'arrêter là.

Lors de la récente assemblée générale de l'Association des Communes Genevoises, le nouveau comité s'est fixé comme tâche principale, les négociations avec l'Etat, afin que ce transfert de charges, s'il doit se perpétuer, soit accompagné de nouvelles compétences.

Nous suivrons bien entendu avec soins les travaux de l'A.C.G et nous ne manquerons pas de vous faire part de l'évolution des ces négociations dès que nous en serons informés.

Les votes des délibérations sur les réalisations, du terrain de football principal, de la crèche de Champs-Frêchets et de la patinoire couverte auront bien entendu des incidences économiques sur le budget 2008.

Certains montants de ces réalisations ont été pris en considération pour l'élaboration de ce budget. Il y a toutefois lieu de prendre acte que si pour l'exercice 2008 les charges de ces nouveaux projets semblent raisonnables (le fonctionnement de ces ouvrages n'est prévu que pour quelques mois), la plus grande part des coûts de fonctionnement viendront peser lourdement sur les prochains exercices. Surtout au niveau des frais de personnel.

Toutefois, une approche rigoureuse des coûts de fonctionnement et une conjoncture économique encore favorable nous ont permis de vous proposer

ce budget 2008 sans devoir procéder à de coupes drastiques sur le fonctionnement de notre commune pour 2008.

En ce qui concerne le plan des investissements nous vous rappelons, comme il vous l'a été dit lors de sa présentation en commission, que ce plan des investissements n'est *qu'un outil*, déterminant les projections des ouvrages et équipements envisagés sur le territoire communal et des incidences économiques qui en découleraient si tout était réalisé selon les projections prévues.

Cet outil permet au Conseil administratif et au conseil municipal de définir la politique de planification des investissements en tenant compte des priorités et des conséquences financières des réalisations futures envisagées.

Ce plan des investissements évoluera constamment et sera régulièrement mis à jour. Il doit être appréhendé par le Conseil municipal comme *le fil rouge* des investissements futurs.

Vous avez pu constater que la totalité des projets d'investissements qui sont encore à réaliser sur notre commune représente un montant total qui dépasse les 150 millions de francs.

Si l'on admet, comme il l'avait été envisagé lors de la précédente législature, que la dette communale ne doit pas excéder les 60 millions de francs, il faut à notre avis déterminer une règle fixant annuellement un montant d'investissement qui permette de rester dans ce cadre.

Il faut également prendre en considération dans cette règle un élément qui nous semble déterminant dans l'approche des priorités à définir avant le vote des délibérations.

Cet élément est la capacité des services de l'administration communale à pouvoir traiter de manière efficiente les dossiers, sans envisager l'engagement de nouveaux collaborateurs et alourdir les coûts de personnel. Ceci permettra également au conseil municipal de mieux analyser et traiter les projets qui leurs seront soumis.

Si l'on tient compte de ce qui précède, nous estimons que le montant des investissements annuels ne devraient pas dépasser les 25 millions.

Nous laissons à votre appréciation cette proposition qui devrait servir comme déjà dit plus haut de *fil rouge* aux priorités des investissements et permettre à l'administration de travailler dans un climat plus serein ces prochaines années.

Le budget 2008 s'inscrit dans une dynamique de maîtrise des charges de fonctionnement et d'une estimation judicieuse des recettes fiscales. Cette approche nous accorde la marge de manœuvre nécessaire afin de pouvoir assumer les coûts inhérents aux nouvelles réalisations et de maintenir un niveau d'autofinancement qui permet un recours modéré à l'emprunt.

Charges

	B 2008	B 2007	R 2006
Total des revenus	73'922'750	68'803'271	80'413'866
Total des charges	73'907'846	68'789'921	65'858'104
Excédent	14'904	13'350	14'555'763

Par rapport au budget 2007, les charges sont en augmentation de CHF 5'117'925.- soit de 7 %.

30. Charges du personnel

La mise en service au deuxième semestre 2008 du nouvel espace de vie enfantine de Champs-Fréchets et de la nouvelle patinoire couverte participe largement à l'évolution des charges du personnel de 5 % par rapport au budget 2007.

Plus de 20 nouveaux postes sont ainsi concernés par ces deux infrastructures. Il est toutefois important de préciser que le CERN, partenaire dans le nouvel espace de vie enfantine, soutiendra financièrement une partie de cette charge.

31. Bien, services et marchandises

Ce poste enregistre une progression de 6% par rapport au budget 2007. Cette augmentation est due principalement à la hausse intervenue dans les rubriques suivantes :

- 314	entretiens immeubles par des tiers	190'970.-
- 312	eau, énergies, combustibles	188'882.-
- 311	Mobilier, machines, véhicules, mat.	117'540.-
- 310	Fournitures de bureau, imprimés	100'120.-
- 313	Achats fournitures et marchandises	100'128.-

331. Amortissements du P.A.

Les nouveaux investissements votés entre septembre 2006 et juin 2007 s'élèvent à CHF 17.646 mio., les amortissements liés à ces crédits débutant en 2008.

Cela représente CHF 1'589'400.- d'amortissements supplémentaires dès le budget 2008. En revanche les anciens amortissements se terminant lors de l'exercice 2007 atteignent CHF 490'300.-.

35. Dédommagements à des collectivités publiques

Ce poste se compose de la participation communale aux coûts de prestations fournies par des structures publiques, soit :

la perception des impôts CHF 2'430'000.- le traitement des ordures CHF 1'780'000.-, les frais du SIS CHF 816'000.-, les coûts du GIAP CHF 674'000.- et les cotisations de l'ACG-SIACG CHF 437'237.-.

36. Subventions accordées

Cette rubrique comprend les subventions accordées dans les domaines :

culture, sport, activités jeunesse, domaine social, l'aide au développement.

Autres charges (32-330-34)

Les autres charges comprennent les rubriques :

330- pertes sur débiteurs, la provision sur les impôts personnes physiques et personnes morales est de 8%.

Suite au nouveau report des charges cantonales, un montant de CHF 1mio a été prévu dans cette nature afin de couvrir certains éléments qui n'ont pas encore été clairement déterminés par l'Etat.

Quant à la rubrique 34 elle représente la part d'impôts à la source qui est rétrocédée aux communes françaises, ce montant nous est communiqué par l'administration fiscale cantonale, CHF 5'400'000.-.

Charges "incompressibles"

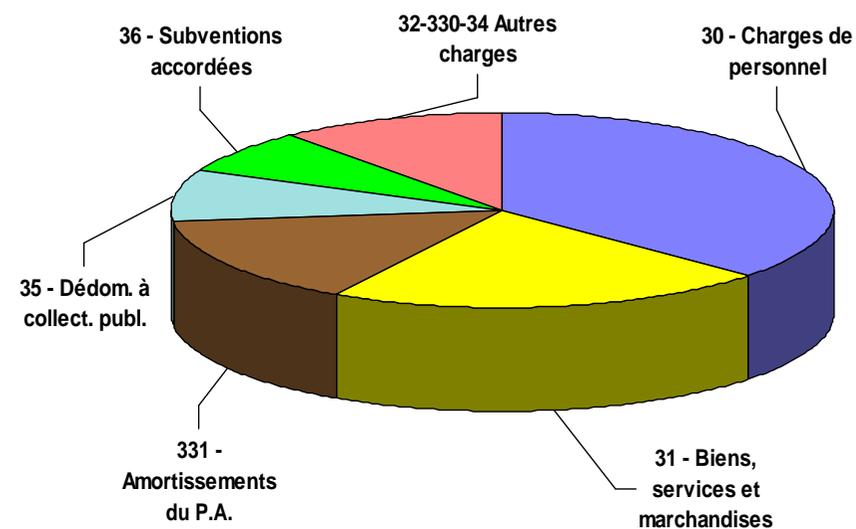
Certaines charges sont considérées comme moins "flexibles" que d'autres, elles se caractérisent par des contraintes contractuelles, statutaires ou imposées par l'Etat. Le Conseil municipal aurait le pouvoir d'agir, mais avec les importantes conséquences qui en découleraient le cas échéant. La marge de manœuvre considérée comme "plus flexible" est relativement restreinte, puisqu'elle se situe à hauteur d'environ 30% du total des charges.

Liste des charges incompressibles :

Comptes	Désignation	Budget 2008	Budget 2007	Budget 2006	Réel 2005
3xx	Total des charges	73'907'846 100.00%	68'509'801 100.00%	65'906'837 100.00%	66'247'337 100.00%
300-309	Personnel (sens large)	27'173'187	25'492'390	25'219'590	23'863'898
331	Amortissements	10'910'960	9'811'937	9'825'416	8'475'750
90.500.346.10	Rétro. aux communes françaises	5'400'000	5'400'000	4'000'000	3'601'266
90.100.351.40	Frais perception cts add. PP	1'800'000	1'710'000	1'147'500	1'047'203
72.000.351.30	Frais de traitement des ordures	1'780'000	1'690'000	1'650'000	1'714'587
14.000.352.20	Participation frais SIS	816'000	816'700	805'000	806'233
365.37	Participation FAS'e	800'816	576'237	549'700	524'182
54.700.352.50	Participation GIAP	674'000	573'800	504'562	424'376
318.4x	Assurances diverses	563'290	556'560	541'760	572'464
90.110.351.40	Frais perception cts add. PM	630'000	521'000	267'000	462'423
05.100.352.42	Cotisation SIACG	437'237	423'000	418'230	394'252
32x	Intérêts passifs	150'000	150'000	325'000	550'752
Total incompressibles		51'135'490 69.19%	47'721'624 69.66%	45'253'758 68.66%	42'437'385 64.06%
Autres charges, sur lesquelles la marge de manœuvre est plus grande: (% par rapport au budget)		22'772'356 30.81%	20'788'177 30.34%	20'653'079 31.34%	23'809'952 35.94%

Evolution des charges de fonctionnement :

	Budget 2008	Budget 2007	Réel 2006	Réel 2005
30 - Charges de personnel	27'173'187 37%	25'782'310 37%	24'641'033 37%	23'863'898 36%
31 - Biens, services et marchandises	15'990'156 22%	15'112'353 22%	14'163'560 22%	13'991'123 21%
331 - Amortissements du P.A.	10'910'960 15%	9'811'937 14%	9'825'377 15%	8'475'750 13%
35 - Dédom. à collect. publ.	6'299'089 9%	5'933'577 9%	6'430'753 10%	5'056'430 8%
36 - Subventions accordées	5'180'954 7%	4'638'244 7%	4'259'110 6%	4'348'831 7%
32-330-34-39 Autres charges	8'353'500 11%	7'511'500 11%	6'538'271 10%	10'511'304 16%
TOTAL CHARGES	73'907'846 100%	68'789'921 100%	65'858'104 100%	66'247'337 100%



Revenus

Revenus	B 2008	B 2007	R 2006
	73'922'750	68'803'271	80'413'866

Les recettes fiscales représentent le 87 % des revenus de la commune. Les estimations communales ont été revues à la hausse, elles sont fondées sur la production réelle de l'année 2006 et de l'environnement économique encore favorable.

40. Impôts

Les rentrées fiscales dépendent étroitement de l'évolution économique et sont soumises aux fluctuations de la conjoncture. Les informations transmises par le Département des finances ne tiennent pas encore compte de la réalité économique spécifique à chaque commune. Pour les impôts personnes physiques les prévisions 2008 tiennent compte de la hausse intervenue en 2006 au niveau des impôts à la source. En ce qui concerne les impôts personnes morales, l'exercice est beaucoup plus complexe, toutefois pour 2007 et 2008 l'activité économique meyrinoise devrait profiter de la conjoncture favorable.

Personnes physiques, compte 90.100.400.10

BUDGET 2008	BUDGET 2007	Comptes 2006	Production annuelle nette 2006
CHF	CHF	CHF	CHF
40'000'000	38'000'000	41'684'016	41'193'500
à 45 centimes			à 45 centimes

L'Etat, dans ses prévisions fiscales - et non pas économiques -, tient compte entre autre des éléments suivants: variation de la population, variation prévue de la production et variation de la part privilégiée.

Personnes morales, compte 90.110.400.10

BUDGET 2008	BUDGET 2007	Comptes 2006	Production annuelle nette 2006
CHF	CHF	CHF	%
14'000'000	11'570'000	17'692'200	14'810'000
à 45 centimes			à 45 centimes

La forte croissance économique constatée en 2006 devrait se stabiliser en 2007, un ralentissement est prévu pour l'année 2008.

42. Revenus de biens

Le plus gros poste de cette rubrique concerne la rétrocession sur la consommation électrique par les SIG, dont le montant estimé et de CHF 2'000'000.-.

43. Revenus divers

Parmi ces revenus, figurent les recettes d'exploitation de la salle de spectacles du Forum, les entrées aux installations sportives, la vente de repas scolaires, la location des parkings. On enregistre une forte hausse de CHF 280'000.- par rapport au budget 2007, due à l'écolage du nouvel espace de vie enfantine de Champs-Frêchets.

44-45-46. Autres revenus

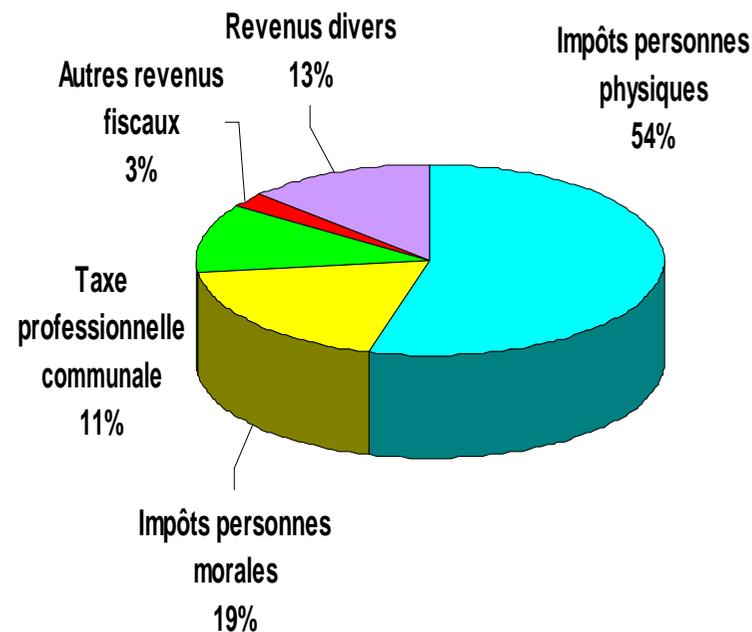
Dans le cadre du nouveau report des charges, la participation des Compagnies d'assurance incendie a été supprimée, impliquant une diminution de CHF 150'000.-

Voici les principales sources de revenus qui alimentent ces natures :

- remboursement des frais du groupmt intercom. PC	41'899.-
- remboursement des frais du groupmt intercom. CASS	52'000.-
- subvention cantonale au GIAP	97'000.-
- subvention institutions de la petite enfance	45'000.-

Evolution des recettes fiscales et des revenus en général:

	Budget 2008	Budget 2007	Réel 2006	Réel 2005
Impôts personnes physiques	40'000'000 54%	38'000'000 55%	41'684'016 52%	37'727'216 51%
Impôts personnes morales	14'000'000 19%	11'570'000 17%	17'751'517 22%	16'405'679 22%
Taxe professionnelle communale	8'405'000 11%	8'264'000 12%	8'768'786 11%	7'758'674 11%
TOTAL	62'405'000 84%	57'834'000 84%	68'204'319 85%	61'891'569 84%
Autres revenus fiscaux	1'932'000 3%	1'685'000 2%	2'299'128 3%	1'707'983 2%
Revenus divers	9'585'750 13%	9'284'271 13%	9'910'419 12%	10'086'688 14%
TOTAL REVENUS	73'922'750 100%	68'803'271 100%	80'413'866 100%	73'686'240 100%



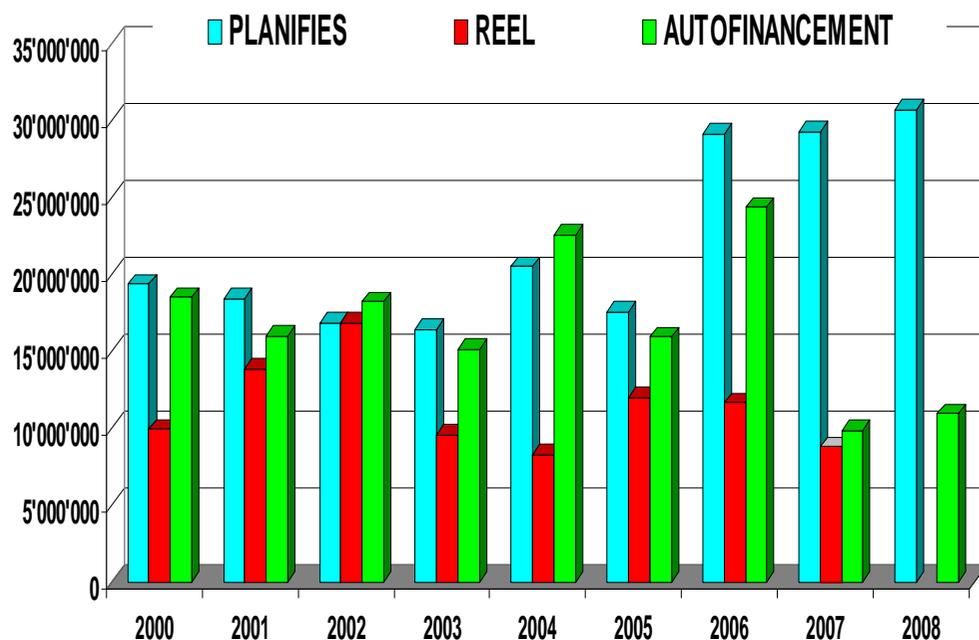
4. Evolution des investissements :

Investissements prévus au budget 2008 (selon le Plan des investissements) :

Investissements bruts	CHF	34'106'650.-
./. Subventions	CHF	3'387'500.-
Investissements nets	CHF	30'719'150.-

Evolution des investissements nets (en CHF '000):

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
PLANIFIES	19'375	18'402	16'888	16'428	20'528	17'610	29'150	29'279	30'719
REEL	9'912	13'830	16'875	9'598	8'303	11'975	11'616	8'745	0
AUTOFINANCEMENT	18'483	15'976	18'227	15'159	22'563	15'915	24'381	9'830	10'926



5. conclusions :

La préparation de ce projet de budget a mis en évidence certains éléments auxquels nous tenons à vous rendre attentifs. La marge excédentaire de notre budget de fonctionnement a fortement diminuée.

Le report des charges cantonales supplémentaire a grevé d'avantage notre budget de fonctionnement. De plus les incidences financières des dernières réalisations votées par le conseil municipal ont également été intégrées au budget 2008. Les prévisions financières établies sur la base de la dernière planification des investissements confirment que notre marge pourrait devenir déficitaire.

Il est important, pour les années à venir, de trouver le bon mélange entre objectifs politiques et objectifs financiers de façon à satisfaire les besoins de la commune sans mettre en péril son équilibre financier.

6. informations pratiques :

Afin de vous permettre de procéder à l'examen du budget 2008, nous vous remettons les documents suivants:

- le projet du budget 2008;
- le fascicule "D.T." du budget 2008 ;
- le texte de présentation de ce jour;

Le Conseil administratif vous propose de renvoyer ce projet de budget aux commissions concernées, selon le calendrier ci-après et vous remercie de votre attention et de votre bon accueil.

COMMUNE DE MEYRIN, PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2008

Séance de la commission des Finances élargie du : mardi 9 octobre 2007

heure	Cad	CS-Cds	Service	Commission	Président
18 ³⁰	M. Boget	A.Kummer	Petite enfance	Petite enfance et écoles	Mme Ecuyer
19 ¹⁵	M. Boget	M. Rebetez	Ecoles	Petite enfance et écoles	Mme Ecuyer
20 ⁰⁰	PAUSE BUFFET				
20 ³⁰	M. Boget	M. Rebetez	Actions sociale,et jeunesse	Action sociale et jeunesse	Mme Doudin
22 ⁰⁰	CLOTURE DE LA SEANCE				

Séance de la commission des Finances élargie du : jeudi 11 octobre 2007

heure	Cad	CS-Cds	Service	Commission	Président
18 ³⁰	JM Devaud	P. Donzé	Sécurité municipale	Sécurité	M. Schweizer
19 ⁰⁰	JM Devaud	P. Donzé	Feu	Sécurité	M. Schweizer
19 ³⁰	JM Devaud	D. Brodard	Protection civile	Sécurité	M. Schweizer
20 ⁰⁰	PAUSE BUFFET				
20 ³⁰	JM Devaud	E. Cottier	Etat Civil	Finances	M. Hamann
21 ¹⁵	JM Devaud	D. Genequand	Sports	Sports	M. Hernot
22 ⁰⁰	CLOTURE DE LA SEANCE				

Séance de la commission des Finances élargie du : mardi 16 octobre 2007

heure	Cad	CS-Cds	Service	Commission	Président
18 ³⁰	M. Boget	M. Menghini	Forum Meyrin	Culture	Mme Boccard
19 ⁰⁰	M. Boget	C. Pauli	Bibliothèque	Culture	Mme Boccard
19 ³⁰	M. Boget	C. Zwingmann	Culture	Culture	Mme Boccard
20 ⁰⁰	PAUSE BUFFET				
20 ³⁰	JM Devaud / R. Sansonnens	O. Morand / O. Chatelain	Environnement	Environnement & énergie	M. Dumalle
22 ⁰⁰	CLOTURE DE LA SEANCE				

Séance de la commission des Finances élargie du : mercredi 17 octobre 2007

heure	Cad	CS-Cds	Service	Commission	Président
18 ³⁰	R. Sansonnens	Y. Cuttelod	Aînés	Action sociale et jeunesse	Mme Doudin
19 ⁰⁰	R. Sansonnens	O. Morand	Urbanisme/Travaux publics	Urbanisme, mobilité et logement	M. Tremblet
20 ⁰⁰	PAUSE BUFFET				
20 ³⁰	M. Boget	J.-M. Solai	Info./Communic.	Information-Communic.	M. Hubert
21 ⁰⁰	JM Devaud	JD Vuillety	Gérance & entretien bât.	Travaux public, gérance & entretien des bâtiments	M. De Préville
22 ⁰⁰	CLOTURE DE LA SEANCE				

"RESERVE" Séances de la commission des Finances élargie du : mercredi 31 octobre 2007

Séance de la commission des Finances du : jeudi 1^{er} novembre 2007

heure	Cad	CS-Cds	Service	Commission	Président
18 ³⁰	CA	J.-M. Solai	Administration gle	Finances	M. Hamann
19 ⁰⁰	CA	J.-M. Solai	Ressources Humaines	Finances	M. Hamann
20 ⁰⁰	PAUSE BUFFET				
20 ³⁰	JM Devaud	M. Cela	Financier	Finances	M. Hamann
22 ⁰⁰	CLOTURE DE LA SEANCE				